

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**N° 2017/03**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 mars 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT  
Véronique, Maire.

**Etaient présents :**

M. PALAIS Jean-Claude  
Mme COLLON Colette  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme DENIS Chantal  
Mme GIROUD Sylvie  
Mme PERIAT Véronique  
M. PERRIER Guy  
M. ROCHARD Jean-François  
Mme SERRAILLE Joëlle  
Mr BISSAY David  
Mme RODET Chantal  
Mr MUZELLE Robert

**Excusée :**

Mme ODDOUX Julia (pouvoir à M. MUZELLE Robert)

**Mme Sylvie GIROUD est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire  
de séance.**



## **ORDRE DU JOUR :**

- Tirage au sort Jurés d'Assises (3 personnes) ;
- Budgets primitifs 2017
  - ✓ Commune
  - ✓ Assainissement
  - ✓ Photovoltaïques
  - ✓ Espace tourisme et loisirs
  - ✓ Lotissement « Les Violettes »
  - ✓ ZA Les Gagères
  - ✓ CCAS
- Point sur les travaux Espace tourisme et loisirs
- Point sur avancement avec EPORA
- Indemnités de fonction des élus : indice brut terminal 1022 (I.M. : 826) depuis le 1er janvier 2017, et 1027 (I.M. 830) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Passage des chemins ruraux en voirie communale ;
- Questions diverses

### ⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

M. Robert MUZELLE signale que Mme Julia ODDOUX a voté contre les tarifs de location de salle proposés, mais est pour les exceptions. Madame le Maire précise qu'il s'agissait de se prononcer sur l'ensemble des dispositions proposées et pas seulement sur celles qui ont un intérêt particulier pour chacun, en fonction de ses affinités.

### ⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 07 mars 2017**

<b>Séance du 07 mars 2017</b>	
2017.02.01	Compte administratif et de gestion 2016 - Commune
2017.02.02	Compte administratif et de gestion 2016 - Assainissement
2017.02.03	Compte administratif et de gestion 2016 - Photovoltaïques
2017.02.04	Compte administratif et de gestion 2016 - Espace culture tourisme et loisirs
2017.02.05	Compte administratif et de gestion 2016 - Lotissement "Les Violettes"
2017.02.06	Compte administratif et de gestion 2016 - ZA "Les Gagères"
2017.02.07	Compte administratif et de gestion 2016 - CCAS
2017.02.08	Fixation du montant des tarifs de location des salles de l'espace culture tourisme et loisirs
2017.02.09	Vente parcelle à M. Eric JACQUEMOT
2017.02.10	Mise en place du compte épargne-temps
2017.02.11	Création d'un poste de rédacteur à compter du 1er mai 2017
2017.02.12	Désignation d'un membre à la commission CLECT Forez Est (Commission d'évaluation des charges transférées)
2017.02.13	Opposition au transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes Forez Est
2017.02.14	Com Com Forez Est : instruction des documents d'urbanisme
2017.02.15	Approbation d'un avenant à la convention passée avec la MJC DE BUSSIERES
2017.02.16	Approbation de la convention passée avec le SIEL pour la mise à disposition du Domaine
2017.02.17	Renouvellement du bail passé avec Mme DUSSUD Ginette au 1er avril 2017
2017.02.18	Autorisation donnée au maire pour régler les factures d'investissement

### **1- Tirage au sort des jurés d'assise**

- Mme Danielle ESCOFET
  - M. Bernard VERNE
  - Mme PALAIS Mélanie
- (Un courrier explicatif sera adressé aux intéressés).

## 2- BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

### Budget primitif Commune

#### DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	1 354 481.95 €
▣ Section d'investissement.....	2 169 309.27 €

Le budget est présenté avec les taux des taxes inchangés par rapport à 2013, 2014, 2015 et 2016 :

• Taxe d'habitation.....	15.50 %
• Taxe Foncière bâtie.....	10.50 %
• Taxe Foncière non bâtie.....	47.18 %

Madame le Maire explique que Forez Est, ayant opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique, encaisse désormais tout ce qui concerne la CFE (ex taxe professionnelle) et les compensations de l'Etat correspondantes. Elle reversera intégralement ce qui nous revient, il n'y aura aucune perte sur le budget.

Le budget d'investissement de la commune prévoit l'aménagement du centre bourg pour environ 800 000 € HT avec 400 000 € de subventions.

Votes : Pour : 13 – Contre : 2 (Robert MUZELLE qui a pouvoir de Mme ODDOUX Julia)

### Budget primitif Assainissement

#### DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	226 639.00 €
▣ Section d'investissement.....	270 290.20 €

Budget qui s'équilibre de lui-même excepté pour cette année puisque les travaux d'assainissement, initialement prévus pour le centre bourg, ont été affectés à ce budget. Une subvention sera d'ailleurs demandée à l'agence de l'eau et au Conseil Départemental.

Votes : Pour : 13 – Contre : 2 (M. MUZELLE Robert qui a pouvoir de Mme ODDOUX julia)

### Budget primitif Photovoltaïques

#### DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	39 373.99 €
▣ Section d'investissement.....	22 756.66 €

Production d'électricité estimée : 32 000 €

Budget qui s'équilibre de lui-même

Votes : Pour : 13 – Abstention : 2 (Robert MUZELLE qui a pouvoir de Mme ODDOUX Julia)

### Budget primitif « Espace touristique et de loisirs »

#### DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	231 825.89 €
▣ Section d'investissement.....	1 422 941.89 €

Subventionné à hauteur de 515 500 €

Pour : Unanimité

### Budget primitif lotissement « Les Violettes »

#### DEPENSES et RECETTES

▣ Section de fonctionnement.....	335 892.95 €
▣ Section d'investissement.....	398 588.81 €

Deux lots vendus sur 2017 – Il reste quatre lots à vendre.

Pour : Unanimité

### 📁 Budget primitif CCAS (pour avis)

#### **DEPENSES et RECETTES**

📄 Section de fonctionnement.....	62 637.60 €
📄 Section d'investissement.....	3 883.03 €

**Pour : Unanimité**

### **3- Point sur les travaux Espace Culture Tourisme et Loisirs**

Après la visite des lieux, les conseillers municipaux ont pu se rendre compte de l'avancée des travaux. Les doublages se mettent en place ainsi que l'électricité, les évacuations et l'aération. Le chantier avance bien.

L'isolation sera terminée en fin de semaine prochaine. Le mois d'avril déterminera si le calendrier sera respecté.

Un accueil enthousiaste a été réservé par rapport à cet Espace Tourisme et Loisirs par le nouveau directeur du tourisme de Forez Est.

### **4- Point sur avancement avec EPORA**

Après négociation avec les Ets Rochebillard et Blein, il a été acté de revenir sur le périmètre initialement prévu par la convention qui lie la commune à EPORA, à savoir comprendre dans le périmètre les anciennes salaisons contiguës aux anciens abattoirs et qui sont accolés à la maison des mêmes Ets. La problématique étant le déplacement du dégraisseur, EPORA financera le déplacement de ce dégraisseur à l'intérieur même de l'enceinte des Ets et réalisera les travaux de raccordement au réseau (62.000 €). En contrepartie, les Ets Rochebillard et Blein céderont les anciennes salaisons pour l'euro symbolique à EPORA qui engagera leur destruction.

Trois avantages à ce retour au périmètre initialement prévu :

- ✎ régler le problème d'odeurs du dégraisseur au centre bourg, surtout en été, et assurer ainsi sa mise aux normes ;
- ✎ permettre à Loire Habitat la construction de 12 logements au lieu de 9 avec la possibilité de parking sur le haut du bâtiment et isolation de la maison des Ets R&B ;
- ✎ avoir un aménagement cohérent de cet ancien quartier constitué de friches industrielles.

### **5- Indemnités de fonction des élus**

Les indemnités de fonction des élus, visant à compenser les frais engagés par les élus dans le cadre de leur fonction, sont fixées par le CGCT (Code général des collectivités territoriales) (Augmentation de quelques euros).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, elles doivent être calculées sur la base de l'indice brut terminal 1022 (I.M. : 826) au lieu de 1015.

Au 1<sup>er</sup> février 2017, il faut tenir compte de la nouvelle valeur du point d'indice.

Il s'agit d'une information pour laquelle une délibération est demandée par la Trésorière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable.**

**2 contre (M. Robert MUZELLE qui a pouvoir de Mme Julia ODDOUX).**

## **6- Passage des chemins ruraux en voirie communale**

Pour être éligibles aux subventions voirie du Département, seuls la voirie communale est prise en considération. Mme le Maire propose de reclasser plusieurs chemins ruraux dans la voirie communale, la différence étant que la commune n'a pas d'obligation d'entretien des chemins ruraux. Or il se trouve que tous les chemins ruraux en enrobés sont de fait, entretenus par la commune, il est donc proposé de les intégrer dans la voirie communale.

Mme le Maire rappelle que l'entretien des chemins ruraux en terre reste du ressort des agriculteurs, même si les agents techniques les entretiennent autant que faire se peut, en fonction de leur planning.

L'importance des haies séparant les parcelles des chemins est à nouveau rappelée puisque sans haie qui favorise la pénétration de l'eau de pluie, ces eaux ruissellent sur les chemins et provoquent des dégradations très importantes (chemin des crêts par ex.)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'unanimité.**

**A la demande de M. MUZELLE, M. POIRON donnera les travaux de voirie prévus pour 2017 au prochain conseil municipal, selon l'enveloppe départementale accordée.**

## **Questions diverses**

**Piscine** ; La nouvelle communauté de communes FOREZ EST prendra en charge la totalité des dépenses afférentes aux sorties piscine des écoles primaires dès la rentrée 2017 (entrées piscine et transport). Il est donc proposé à la commune d'adhérer à ce dispositif mais à la condition que les élèves aillent à la piscine à Feurs selon un planning proposé. Mme le Maire propose donc que le changement de piscine soit entériné à partir de la rentrée et avertira la piscine de Tarare de ce choix.

**Emplacement immeuble à la place des HLM du toit familial à côté de la mairie** : Loire habitat pourrait proposer des logements à la location, voire à la vente à un coût moindre que ceux envisagés par la société NEHOME.

Pour que ce projet prenne vie, les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie qui transmettra les coordonnées à Loire Habitat.

## **Prochaines réunions du conseil municipal :**

- Le 09 mai
- Le 06 juin
- Le 11 juillet

Fait à Violay, le 28 mars 2017,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT

